

chose arrive, j'esserais de vous ménager une entrevue, ou si encore je ne puis y réussir, je pourrais ménager une entrevue avec l'un de mes confidentes qui prendra note, pour moi seul, de tout ce que vous jugerez à propos de lui communiquer, si cela vous est agréable.

Votre, etc.,
EDWARD BLAKE.

J. E. BROWN, écr.

C'est là, M. l'Orateur, le prélude du jeu.

OTTAWA, 12 mai 1885.

CHER MONSIEUR.—J'ai votre lettre et je demanderai à un ami de vous rencontrer. Je prendrai soin, comme vous le désirez, que l'on ne fasse pas usage de votre nom à votre préjudice. Je ne le révélerai point jusqu'à ce que vous ayez eu toutes les occasions possibles d'obtenir une nomination pour les arpentages de cette année, si vous êtes assez heureux de l'obtenir; mais il n'y aura que peu d'arpentages de fait cette année. Je me ferais un plaisir de vous aider à obtenir de l'emploi si la chose était en mon pouvoir, mais je n'ai aucun moyen de vous aider sous ce rapport.

Avec mes remerciements pour vos bons souhaits.

EDWARD BLAKE

J. E. BROWN, écr.

Dans son impatience de faire voir que ce gouvernement est mauvais, il dit à l'individu de persévérer dans sa demande d'emploi, bien qu'il ne croie pas qu'il y ait beaucoup d'arpentage cette année, et lui promet de ne pas dévoiler son nom. Puis des renseignements devaient être donnés par cet homme qui venait implorer des faveurs auprès du gouvernement, et ces renseignements devaient prouver jusqu'à quel point le gouvernement faisait tort aux intérêts du pays. Ce n'est pas la manière dont un honorable député obtient ordinairement ses renseignements.

Vu la pression continuelle des blancs, vu le fait que les Métis de Prince-Albert étaient les esclaves des blancs, vu le fait qu'ils tenaient des assemblées et pouvaient prendre les armes ou faire ce que leur demandaient les blancs, nous en sommes arrivés à la conclusion que, bien que nous ne considérions pas la chose dans l'intérêt de la population des Territoires, cependant, s'ils ne voulaient accepter rien autre chose—et nous leur avions offert 160 acres de terre—s'ils voulaient se mettre à la merci des cormorans, qui les ruinaient et les tenaient dans l'esclavage et dans l'agitation, vu ces faits, nous ne pouvions rien y faire; nous vous donnerons des *scrips*, leur avons-nous dit, bien que nous sachions que cela n'est pas dans votre intérêt et que vous les vendrez à des spéculateurs qui vous en donneront une bagatelle; mais nous ne pouvons rien y faire; cette question doit être réglée."

De sorte qu'au dernier moment, avec la plus grande réputation, je cédai et me dis: "Qu'ils les boivent ou les gaspillent, nous aurons la paix."

Mon estimable et habile successeur, sir David McPherson, se guida sur le même principe et on en vint à la même décision en janvier. Nous savions alors que ce mécontentement se fomentait, poussé par un bon nombre de ces hommes qui vont aujourd'hui déposer contre les Métis. Voilà, M. l'Orateur, ce que nous avons fait. Je le dis et j'en appelle à la Chambre: nous avons agi comme nous devions agir, quand, en 1879, nous sommes revenus au pouvoir et que nous avons constaté que nos prédécesseurs n'avaient rien fait pour régler la question, nous nous sommes adressés aux personnes éminentes de ce pays que nous savions être les amis des Métis, et elles furent d'accord sur un point, savoir, que nous ne devions pas mettre ces certificats qui étaient transférés aux spéculateurs.

Puis, les Métis qui avaient déjà reçu leur part des terres du Manitoba, prétendirent qu'ils avaient déjà résidé au Manitoba, qu'ils souffraient, que leurs amis avaient obtenu des terres et des *scrips*; et les neuf dixièmes d'entre eux avaient déjà obtenu des certificats du Manitoba et cherchaient à spéculer au Nord-Ouest. On sait aujourd'hui que 14 sur les 17 signataires de la pétition avaient déjà eu leur part de terres au Manitoba. Isidore Dumont, père de Gabriel Dumont, avait sa terre; il en demanda d'autres, et un de ses griefs fut qu'il ne put pas obtenir plus de terrain au Nord-Ouest. Gabriel Dumont a non seulement eu ses 160 acres de terre,

tels que promis, mais il avait la meilleure maison de Batoche. Et il en a été ainsi de bon nombre de ces Métis qui avaient déjà en leurs terres et leurs *scrips*, mais qui voulaient en avoir d'autres. L'appétit est venu en mangeant, et bien qu'ils eussent obtenu beaucoup plus que ce que la loi leur accordaient d'abord, ils demandaient encore. Si le temps me le permettait, je pourrais vous prouver plusieurs cas semblables; mais je le ferai peut-être dans une autre circonstance, vu que l'honorable chef de la gauche a dit que nous l'entendrons encore parler sur cette question; je prouverai peut-être, dans une autre circonstance, que lorsqu'on disait que les Métis ne recevaient pas, quand ils le voulaient, leurs *scrips* ou leurs 240 acres, ce n'était qu'un simple prétexte; cependant Riel, en venant dans le pays, n'avait d'autre but que de faire de l'argent. Il est venu pour les fins les moins avouables possibles, puis a dit une foule de faussetés. Entre autres choses, il a raconté que l'honorable député de York-Est (M. Mackenzie), alors qu'il était premier ministre, lui avait offert \$20,000, et que je lui en avais offert \$30,000.

L'une des promesses qu'il prétendait qu'on lui avait faites était celle d'un siège au Sénat ou dans le cabinet. Il exploita ces hommes dans le but le plus sordide, et plusieurs colons blancs de Prince-Albert l'encouragèrent, souscrivirent de l'argent pour le faire revenir, tout cela afin de faire un peu de bruit et d'attirer l'attention sur Prince-Albert.

Ils prétendaient vouloir faire régler les réclamations des Métis, mais leur but réel était de mettre de l'argent dans leurs poches.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps ce soir, mais il faut que cette question soit débattue dans tous ses détails. J'ai dit que je relèverais les énoncés faits par le chef de l'opposition sur la question des terres, mais il a confondu toutes les questions. Il préparait son attaque alors que la Chambre était occupée à discuter le bill du cens électoral. Il a creusé et creusé profondément. Qu'il traite la question article par article, phrase par phrase, accusation par accusation, et je me fais fort de convaincre cette Chambre que les accusations sont fausses, que le gouvernement est appuyé par l'opinion de cette Chambre et du pays, parce qu'il a agi au meilleur de son jugement. Je crois et je sais que nous nous sommes tompés de temps à autre, et nous sommes au-dessus d'un mesquin amour-propre qui nous empêcherait de reconnaître que nous avons pu nous tromper. Quand nous avons constaté qu'il valait mieux changer une de nos décisions, nous avons été assez courageux et assez honnêtes pour admettre l'erreur, la corriger et faire des modifications. Qu'est-il arrivé? Je crois que nous pouvons compter sur des sympathies parmi les blancs du Nord-Ouest ainsi que parmi les peaux rouges.

M. MILLS: Écoutez! écoutez!

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député dit: Écoutez! Écoutez! mais je puis prouver par le témoignage de tous les sauvages qui ont été sous les armes, Faiseur-d'Étange, Gros-Ours, Barbu, Petit Pin et Petit Peuplier, non seulement qu'ils ont été bien traités, mais que ceux qui ont été leurs tuteurs, leurs prêtres, admettent que les sauvages n'avaient aucun grief à redresser; et si vous lisez les journaux du Nord-Ouest, lisez le *Herald* de la Saskatchewan, et vous verrez que nous avons eu tort, que nous avons amadoué les sauvages; que nous devrions adopter une nouvelle ligne de conduite, mettre les blancs dans une meilleure position, enseigner aux sauvages ce que c'est que la loi; nous ne devons pas les rendre indigents, comme nous avons fait, d'après ce qu'ils disent.

M. MILLS: Écoutez! Écoutez!

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député dit: Écoutez! Écoutez! Eh bien! M. l'Orateur, je suis venu devant la Chambre à maintes reprises et j'ai exposé l'affaire des sauvages.